



Travaux interrompus par propriétaire

Par **mallien**, le **20/10/2009** à **17:13**

Bonjour,

Je viens d'emménager dans un 3 pièces - cuisine -bains, inoccupé depuis apparemment longtemps. Le bail, daté du 15 septembre, spécifie que les travaux de rénovation du logement seront partagés: cuisine-bains-sanitaires par le propriétaire, 3 pièces par moi-même. Plus d'un mois plus tard, les travaux cuisine-bains-sanitaires ne sont de loin pas terminés: cuisine au sol à nu, salle de bains seulement équipée d'une douche provisoire froide, carrelages pas posé, fenêtre ancienne impossible à fermer. Les travaux, apparemment faits au noir, sont interrompus depuis trois semaines, et le chantier, très sale, a été laissé en l'état. Mon propriétaire fait le mort. Ma part de travaux est pratiquement terminée. Nous avons convenu, à cause de cette répartition des travaux à faire, que mon premier loyer ne serait dû qu'au 1er décembre - tout ceci figure en toutes lettres dans le bail. En l'absence de tout état des lieux fait à l'entrée, j'ai fait faire des photos numériques datée, voici quelques jours, des lieux. Pratiquement, l'appartement n'est pas habitable. Quels sont mes recours? D'avance merci.